

Le 16 septembre 1791 à Nogent-le-Rotrou.

Le vendredi 16 septembre 1791, la municipalité de Nogent-le-Rotrou prenait les mesures nécessaires à la célébration de l'acceptation par le roi de la Constitution le 13 août. La date prévue pour ces réjouissances, sous peine d'amende, n'est pas notée dans le registre des délibérations municipales. Nous supposons qu'elles eurent lieu le dimanche 18 septembre car un Te Deum était prévu.

*« Aujourd'hui seize Septembre mil Sept cent quatre vingt onze dans l'assemblée du conseil municipal de la ville de NOGENT le rotrou. Le procureur de la commune a fait rapport d'une copie de la lettre Du roy portée à l'assemblée nationale par le ministre de la Justice le treize du courant, portant acceptation pure et simple de la constitution décrétée par l'assemblée nationale, 2.° d'une expédition d'un arrêté du département en date du Jour d'hier contenant que cette acceptation ne pouvant être trop promptement connue des François, puisqu'elle assure le bonheur de la nation, & affermissement de la constitution et de la tranquillité publique, il est absolument Indispensable de faire publier avec toute la celerité possible cette lettre qui doit repandre une Joie universelle dans toutes les villes, en date du Jour d'hier ! - 3.° d'un arrêté du District qui exprime la Satisfaction que lui a causé une nouvelle aussi Intéressante, et par lequel ce corps administratif invite la municipalité à faire telle réjouissance publique qui Seront en leur pouvoir et a requis Execution des dits arrêtés.*

*Surquoy Le conseil municipal, ouï son procureur de la commune, ont desirant partager [ deux mots rayés illisibles ] la satisfaction qu'on éprouvés les cops administratifs d'une nouvelle aussi agréable*

*qu'intéressante, Considérant en outre que cet acte qui doit repandre une joie universelle dans tous les cœurs puisqu'il assure l'existence d'une constitution qui doit fait les delices du françois, va en même temps renverser ces Systèmes d'abolition d'un edifice aussi précieux, et détruire Jusqu'à la racine les germes de division qui troubloient toutes les parties de l'empire, a arrêté de faire faire un feu de joie sur la place+ et ~~d'y faire un chant~~ et d'engager les prêtres de cette ville a Y chanter un te deum, d'y inviter enfin tous les corps civils et administratifs, et de requerir la presence de la garde nationale dont acte. + d'ordonner une illumination sous peine d'amende. cinq mots rayés nuls.*

*Proust*

*baugars*

*Baudouin*

*Gallet Fils*

*Dagneau*

*P.<sup>re</sup> Lequette*

*P.<sup>r</sup> de la C.*

*Fauveau*

*S.<sup>re</sup> »<sup>1</sup>*

---

<sup>1</sup> Archives municipales de Nogent-le-Rotrou, 1D1 feuillets 158 et 159.